

CANADA

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 16 octobre 2019 à compter de 15 heures 30 à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

Mme Jocelyne Lyrette, Mairesse

M. Jacques Rodgers, conseiller

M. Gilles Richard, conseiller

Mme Christiane Cyr, conseillère

Mme Audrey Robitaille, conseillère

M. Éric Bélanger, conseiller

Mme Julie Paiement, conseillère

M. Jean-Marie Gauthier, directeur général, fait office de secrétaire de la séance.

Assistance

Aucun citoyen assiste à la rencontre

Ouverture de la séance extraordinaire

La mairesse, **Jocelyne Lyrette**, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 15h00 heures.

ORDRE DU JOUR

000 - OUVERTURE DE LA RENCONTRE

000-01 Ouverture de la séance extraordinaire

000-02 Adoption de l'ordre du jour

000-03 PÉRIODE DE QUESTIONS

100 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

130-01 % Salaire de Christiane

200 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

300 - TRANSPORT

- 300-01** Dépôt des soumissions – chemin Ste-Famille
300-02 Octroi du contrat – chemin Ste-Famille – Ajout à la programmation TECQ

400 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

500 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

600 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700-01 Demande de permis

700 - LOISIRS, CULTURE ET ÉDUCATION

800 – CORRESPONDANCE

900 - VARIA

1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1100 –Levée de la séance

E-161019-259 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Aucune question.

E-161019-260 **% du salaire à Christiane Gagnon**

Il est proposé par **Christiane Cyr** et résolu que le pourcentage du salaire de Christiane Gagnon soit majoré de 10 % de son salaire actuel pour le remplacement temporaire de monsieur Gabriel Yoland Blais en tant qu'inspecteur municipal.

La mairesse, Joselyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

Point 300-01

Dépôt des soumissions- chemin Ste-Famille

E-161019-261 **Octroi de contrat**

ATTENDU QUE des soumissions publiques furent demandées par la municipalité via le site SEAO ;

ATTENDU QUE quatre entrepreneurs ont répondu à l'appel d'offres qui se terminait le 10 octobre 2019 ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la recommandation en date du 11 octobre de notre ingénieur au dossier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Christiane Cyr** et résolu d'octroyer le contrat de réfection d'une partie du chemin Ste-Famille au plus bas soumissionnaire conforme pour la somme de 189,881.66 taxes non incluses à l'entreprise Excavatech J.L.

Il est également résolu que cette dépense soit intégrée à la programmation du programme TECQ 2019-2023.

La mairesse, Joselyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

E-161019-262

Demande de permis

Il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu d'autoriser la conseillère Christiane Cyr à demander un permis de tirage 50/50 lors de la joute de hockey amicale du 14 février 2020 contre les Anciens canadiens, le tout au nom de la municipalité de Grand-Remous

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

Périodes de questions

Aucune question.

E-161019-263

Levée de la séance

Le conseiller, **Jacques Rodgers**, propose et il est résolu que la séance soit levée. Il est présentement 15:55 précis.

Adoptée à l'unanimité

Jocelyne Lyrette
Mairesse

Jean-Marie Gauthier
Directeur général

Je, Jocelyne Lyrette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

